**Communiqué de presse**

**Marrakech, un modèle d’approche concertée pour faire face au stress hydrique**

Le Maroc connait ces dernières années, et de façon récurrente, des périodes de sécheresse aigue. Cela se traduit, entre autres, par une baisse considérable des retenues des barrages dans certaines régions du Royaume, dont la Région de Marrakech-Safi qui enregistre un déficit des apports de l’ordre de 40%.

Pour faire face à cette situation, le Comité de Vigilance instauré par Mr le Wali de la Région de Marrakech Safi depuis le mois de Novembre 2021, a défini un ensemble d’actions, objet de l’Arrêté Gubernatorial N° 238 du 26 Janvier 2022. Ce comité se réunit à fréquence régulière sous la Présidence de Mr le Wali pour décider des actions à mener par l’ensemble de ses membres en fonction de l’évolution de la situation hydrique.

Un plan de communication a en parallèle été établi pour accompagner la mise en œuvre des actions issues de cet Arrêté. C’est dans ce contexte que le Comité Technique (bras opérationnel du Comité de Vigilance) a tenu, le 22 Juin 2022, une conférence de presse animée conjointement par la RADEEMA, l’ABHT et l’ONEE Branche Eau afin de présenter l’état d’avancement des actions découlant de l’Arrêté précité, d’alerter sur l’évolution inquiétante de la situation hydrique, mais surtout de lancer un appel pour une mobilisation collective (élus, citoyens, société civile, médias, …) pour la rationalisation de l’utilisation de l'eau potable.

C’est dans ce contexte que la RADEEMA, l’ABHT et l’ONEE Branche Eau œuvrent ensemble pour gérer au mieux cette période critique afin d’assurer la continuité d’alimentation en eau potable de la ville ocre :

* Des investissements colossaux ont été réalisés pour sécuriser l’alimentation de Marrakech à partir du barrage Al Massira à la fois par l’ONEE et la RADEEMA,
* Une généralisation progressive de l’utilisation des ressources non conventionnelles (eau usée traitée) issue de la STEP pour l’irrigation des espaces verts de Marrakech. Après les golfs et la palmeraie, ce sont aujourd’hui 26 espaces verts et jardins de Marrakech d’une superficie totale de 228 ha, qui font l’objet d’un projet d’irrigation à partir des eaux usées de la STEP. D’un montant de 64,7 MDH, ce projet cofinancé par la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT), le Plan National de l'Assainissement Mutualisé (PNAM) et la Commune de Marrakech, est en cours de réalisation pour une mise en service début 2023. Une borne a également été conçue par la RADEEMA pour encourager l’utilisation des eaux usées traitées à la demande. Première cible identifiée : les entreprises de nettoiement, de travaux, etc.
* Des actions de rationalisation de la demande en eau, un programme ambitieux de détection des fuites, des messages de sensibilisation à la préservation de la ressource, sont autant d’actions menées par la RADEEMA pour rationaliser la distribution de l’eau potable,
* Des audits de l’efficacité hydrique des gros consommateurs d’eau potable (administrations, écoles, hôpitaux, hôtels, mosquées…) sont pilotés par l’ABHT et conduits par des bureaux d’études experts en la matière, grâce au financement de la Région de Marrakech Safi. L’objectif recherché à travers cette action édictée par l’arrête gubernatorial est de mettre à disposition de ces établissements (une centaine) un diagnostic précis accompagné d’un plan d’action opérationnel visant la sobriété eau. Ces actions seront par la suite généralisées à l’ensemble des établissements concernés.

En fin, la RADEEMA, l’ABHT et l’ONEE Branche Eau insistent sur la nécessité de pérennisation des actions précitées et de la mobilisation collective pour sécuriser l’alimentation en eau potable de la ville de Marrakech.